



## Commune de LESCHAUX (74)

# Compte Financier Unique 2024 et Budget Primitif 2025

*Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, cette note synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte financier unique 2024 et du budget primitif 2025 de la Commune de LESCHAUX a pour objectif de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

## Table des matières

1. Préambule .....	2
2. Endettement.....	3
3. Fonctionnement .....	4
A Faits marquants.....	4
B Recettes de Fonctionnement .....	5
C Dépenses de Fonctionnement.....	6
D Synthèse du Fonctionnement .....	6
4. Investissements .....	7
A Dépenses d'investissement.....	7
B Recettes d'investissement.....	9

# 1. Préambule

En application de l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, le Compte Financier Unique (CFU) doit devenir la nouvelle norme de présentation des comptes locaux, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Toutefois, par délibération du 7 octobre 2024, le Conseil municipal de Leschaux a décidé d'adopter le CFU dès l'exercice comptable 2024, considérant que la commune remplit de longue date les prérequis :

- Application de l'instruction budgétaire et comptable « M57 »
- Dématérialisation des documents budgétaires avec le Comptable et la Préfecture

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU a vocation à :

- Fournir une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion en un seul document.
- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprimer les doublons existants entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Apporter une information enrichie grâce au rapprochement, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Malheureusement, à l'heure où nous rédigeons cette note, nous n'avons pas encore reçu ce Compte Financier Unique.

Nous constatons que tout n'a pas encore été intégré par le Trésorerie dans le système comptable Hélios, alors que les derniers bordereaux 2024 lui ont été transmis mardi matin 14 janvier.

C'est pourquoi, cette note présente des résultats provisoires pour l'exercice 2024. De plus, faute de pouvoir intégrer les reports bénéficiaires des années précédentes, nous allons devoir procéder à une adoption du Budget 2025 en deux temps.

L'absence des reports bénéficiaires des années antérieures nous conduira par ailleurs à équilibrer le budget d'investissement par un emprunt. Nous ferons tous nos efforts pour ne pas y avoir recours.

## 2. Endettement

L'année 2024 a permis de consolider le redressement des finances de la Commune qui sont aujourd'hui très saines et qui permettent d'entreprendre sereinement le projet d'aménagement du Col.

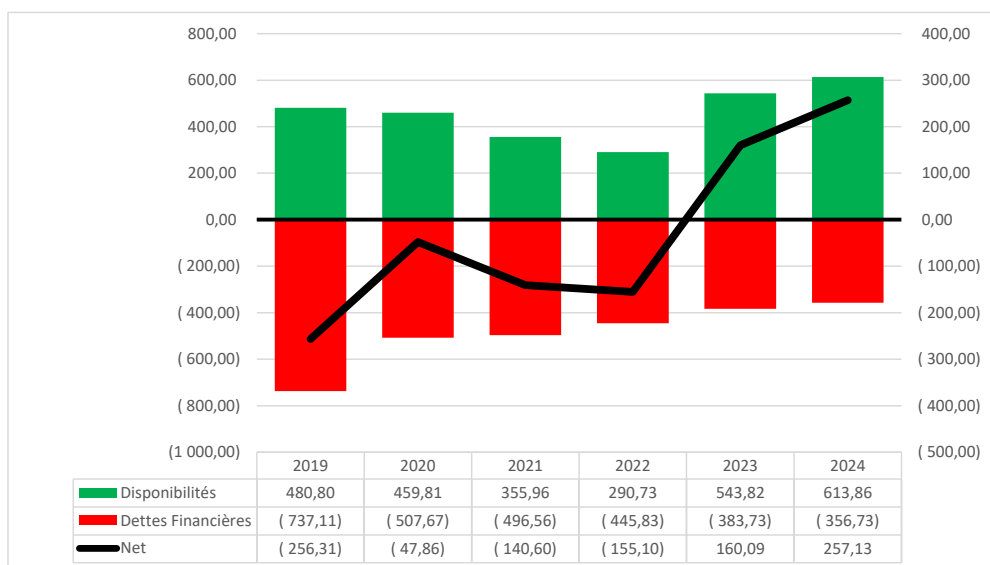
Tout au long de ce mandat, une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement et le pilotage prudent des investissements ont permis à la commune d'améliorer considérablement sa trésorerie et de se désendetter.

Ce désendettement est le fruit

- Du travail de nettoyage des comptes mené avec le Grand Annecy, dans le cadre du transfert de compétence de l'eau potable,
- Du remboursement anticipé d'un emprunt qui avait été contracté auprès du Syane en 2008 pour financer l'enfouissement de certaines lignes électriques
- Et enfin du raccourcissement du délai de remboursement de l'emprunt contracté en 2007 auprès du Crédit Agricole pour financer la construction de la nouvelle mairie et de la salle polyvalente.

Au total, depuis 2019, l'endettement financier a été divisé par 2, passant de 737 K.€ à 357 K.€ fin 2024. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté sous ce mandat, ni sous le mandat précédent. Ces remboursements d'emprunt n'ont pas été réalisés au détriment de la trésorerie courante qui, bien au contraire, s'est améliorée.

Après des années d'effort, il en résulte une situation nette excédentaire de 257 K.€ au 31 décembre 2024. Pour rappel, la situation nette de la trésorerie est égale à la différence entre, d'une part, les disponibilités (compte bancaire au Trésor Public) et, d'autre part, les emprunts et dettes financières.



### 3. Fonctionnement

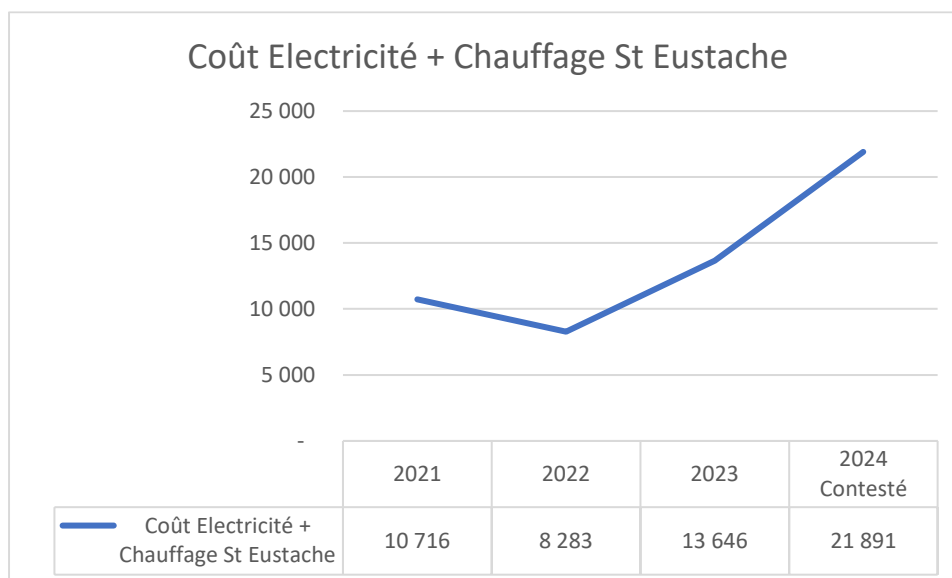
#### A Faits marquants

Les chiffres provisoires de l'exercice 2024 font globalement apparaître un excellent résultat. Une réserve doit toutefois être faite car le coût de la réciprocité scolaire de Saint Eustache n'a pas été intégrée.

La réciprocité scolaire entre les 3 communes de Leschaux, La Chapelle Saint Maurice et Saint Eustache est une magnifique réalisation qui mériterait d'être développée encore. Mais alors que ce système donne entière satisfaction d'un point de vue pédagogique, il n'en est pas de même d'un point de vue administratif et nous avons déjà rencontré l'an dernier une difficulté dans ce domaine.

Les comptes 2023 de la commune de Leschaux intégraient une facture s'élevant à 34 577 € pour 7 enfants de Leschaux scolarisés à St Eustache contre **28 348 € pour 9 enfants en 2022**. Nous avons payé mais toutefois contesté cette facture et, après plusieurs mois, avons fini par obtenir gain de cause. Il était convenu qu'un avoir de 3 110,53 € nous serait adressé fin 2024.

Nouvelle surprise fin **2024** en recevant une facture de **47 092 € pour 8 enfants**. Malgré nos demandes, nous n'avons obtenu aucune explication sur cette inflation galopante, touchant tous les postes mais surtout la rubrique « énergie ».



Nous avons donc été contraints de rejeter le titre émis par Saint Eustache. Notre demande de réunion pour clarifier les choses n'a pas encore été satisfaite.

## B Recettes de Fonctionnement

Les recettes provisoires de 2024 s'établissent à 471 542 €, en baisse de 33 646 € par rapport à l'année précédente.

Cet écart provient pour l'essentiel du chapitre « Produits spécifiques » dans lequel était enregistrée, en 2023, la cession du chasse-neige.

Contribue également à la baisse des résultats par rapport à 2023 :

- 26 087 € de diminution de la DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) reversés par le Département, qui passent de 121 986 € en 2023 à 95 899 € en 2024, en raison du fort ralentissement du marché immobilier. Cette baisse avait largement été anticipée au Budget.
- 2 503 € du Fond Genevois, qui passe de 6 358 € en 2023 à 3 855 € en 2024, en raison de la diminution du nombre de frontaliers résidents sur la commune

Ces baisses sont partiellement compensées par des augmentations de recettes, dont :

- 6 100 € pour la vente par l'ONF de 164 m<sup>3</sup> sous écorce de résineux de la parcelle C, à la scierie Monnet Seve qui exploitait (enfin !) les bois des parcelles D et E achetés en 2022
- 4 375 € de régularisation d'EDF et Octopus Energy, corrigeant des factures erronées remontant à 2021
- 9 385 € d'augmentation des impôts directs locaux, venant en partie de l'instauration d'une majoration Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires mais surtout d'erreurs dans l'établissement des rôles par l'Administration fiscale dont a largement parlé la Cour des Comptes et dont a bénéficié la Commune

Fiscalité directe locale		2020	2021	2022	2023	2024
Taxe Habitation	Taux	9,90%	9,90%	9,90%	9,90%	9,90%
	Base	415 764	83 861	79 713	78 918	110 308
	Majoration					2 515
	Produit	41 160	8 302	7 892	7 813	10 920
Taxe Habitation sur les logements vacants	Produit	-	-	-	-	-
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	Taux	11,17%	23,20%	23,20%	23,20%	23,20%
	Base	287 630	289 583	301 403	333 244	345 083
	Produit	32 128	67 033	69 805	77 211	79 991
	Correcteur			3 912	4 327	4 482
	Lissage locaux pro ?	(150)	(150)	(120)	(102)	(68)
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	Taux	65,70%	65,70%	65,70%	65,70%	65,70%
	Base	24 280	25 700	26 572	28 578	29 838
	Produit	15 952	16 885	17 458	18 776	19 604
Total Recettes Brutes (avant FNGIR)		89 240	92 220	99 067	108 127	117 512

## C Dépenses de Fonctionnement

Elles s'établissent à 357 860 € en 2024, en baisse de 57 409 € par rapport à l'année précédente.

Comme pour les recettes, cette baisse provient pour l'essentiel du chapitre « Transfert cession actif » dans lequel étaient enregistrées, en 2023, les écritures comptables liées à la cession du chasse-neige. Elle provient également du rejet de la facture de réciprocité scolaire dont nous avons parlé dans les faits marquants.

Ces baisses de dépenses sont partiellement compensées par des hausses de coûts :

- 5 940 € de hausse de l'électricité, à rapprocher toutefois des 4 375 € de régularisations comptabilisées en recettes
- 6 180 € pour l'épareuse : 2 passages complets ont été effectués en 2024 contre un passage partiel l'année précédente
- 6 511 € pour le curage des fossés, aucune action n'ayant été entreprise en 2023
- 4 257 € pour les redevances diverses en raison des contrôles d'assainissement effectués par le SILA et des travaux de maintenance effectués par l'ONF

## D Synthèse du Fonctionnement

La règle de prudence a été retenue pour l'élaboration du Budget 2025 qui s'équilibre à 440 000 € :

- Les recettes non récurrentes (coupes de bois, produits spécifiques...) n'ont pas été reportées
- Les dépenses intègrent la hausse prévisible des coûts liés à l'inflation, en particulier pour les salaires

en euros	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Budget 2024	Provisoire 2024	Budget 2025
<b>Recettes Fonctionnement</b>							
Résultat de fonctionnement reporté							
Atténuation de charges	4 090	7 442	569	1 259	-	290	-
Produits des services	104 403	106 693	108 317	102 052	100 000	115 889	106 000
Impôts et taxes	220 436	233 183	262 442	274 193	255 000	263 849	260 000
Dotations et participations	76 987	51 098	46 073	46 813	45 000	47 586	46 000
Autres produits de gestion courante	27 024	32 818	23 569	25 197	25 000	35 891	28 000
Produits spécifiques	27 715	3 114		55 673	-	8 037	-
<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>460 654</b>	<b>434 347</b>	<b>440 971</b>	<b>505 188</b>	<b>425 000</b>	<b>471 542</b>	<b>440 000</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>							
Charges à caractère général	180 903	163 398	154 388	167 608	180 000	153 519	218 000
Charges de Personnel	102 247	107 597	108 741	115 600	127 000	117 595	128 000
Atténuation de Produits	22 723	22 631	22 241	22 145	23 000	22 569	23 000
Autres charges de gestion courante	29 545	31 097	31 826	38 586	42 000	37 830	42 000
Charges Financières	26 086	19 743	18 511	15 841	15 000	14 800	14 000
Charges spécifiques				556	5 000		5 000
Dotation aux provisions dépréciation				200	800		
Opérations d'ordre	4 503	5 975	6 886	59 080	7 200	11 554	10 000
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>366 007</b>	<b>350 440</b>	<b>342 593</b>	<b>419 617</b>	<b>400 000</b>	<b>357 867</b>	<b>440 000</b>
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>94 648</b>	<b>83 907</b>	<b>98 378</b>	<b>85 571</b>	<b>25 000</b>	<b>113 675</b>	<b>-</b>

## 4. Investissements

### A Dépenses d'investissement

L'année 2024 marque une pause dans les investissements, l'aménagement du Col ayant été reporté sur 2025.

		B 2024	Provisoire 2024	B 2025	N° Cpte
<b>11-nov</b>	Monument morts	4 000	2 640,29	6 000	2135
<b>SILA</b>	Raccordement	8 000	7 514,10		
	Taxe	4 500		4 500	21532
<b>Voierie</b>	Correya	50 000	43 504,92		
	Goudron Bauche			80 000	2152
	Ralentisseurs devant école			12 000	2152
	Réparation éclairage public (cf, Exploitation 2	2 000			
	Gehom bornage S Bernard	10 000	2 431,32		
	Géode alignement Monin (hors acte administratif)		796,44		
	Géode Lafitte Reignier			3 000	212
	Panneaux signalisation routière		4 573,45		
	Chemin rural du Col	12 000			
	Marquage sol (col, village)	25 000		4 000	2152
Grille chemin de l'auberge, Fossés la Biolette	12 000				
<b>Alpages</b>	Grand Chalets assainissement (pompe releva	10 000		6 000	2135
	Villards : Etude Etable (lait) Habitation (sanita	7 000		7 000	2135
<b>Entente</b>	Remise en sécurité terrain multisport	21 000	20 281,20		
	Autres investissements Entente			2 000	2041412
	Emprunt Gymnase (capital)	3 000	3 199,98	3 500	2041412
	Avance sur solde Gymnase		11 050,00	5 000	2041412
<b>Col</b>	Géode OAP Col		4 600,44		
	Atelier Fontaine étude aménagement Col (so		3 417,79		
	Atelier Fontaine étude aménagement Col (ac	80 000	1 367,11	70 000	212
	Profil Etudes étude aménagement Col (solde		3 076,01		
	Profil Etudes étude aménagement Col (acom		4 101,34		
	Equaterre analyse sol			15 000	212
	Agrestis Etude zone humide Col		1 650,00		
	Agrestis Etude zone humide Col	5 000	2 442,00		
	Géomètre Col	10 000	2 308,44	4 000	212
	Aménagement Col RD			750 000	2152
Aménagement Col Parking Placette	300 000		750 000	212	
<b>Batiments, Outillage, Matériel et Mobilier</b>	Téléphone Ecole		65,99		
	Porche église			16 000	2135
	Extincteur		647,63		
	Tondeuse		859,00		
	Panneaux bois (élections)	9 000	245,00		
	Fournitures diverses		151,95	8 900	2188
	Vaisselle cantine + salle des fêtes		501,18		
	Serveur onduleur disque dur		1 328,40		
	Changement logiciel Berger Levrault		1 016,40		
S/Total	572 500,00	123 770,38	1 746 900		
		24 389,74	25 400		
		2 609,00	2 700		
<i>Emprunts</i>	27 500	26 998,74	28 100		
<i>Total dépenses investissements</i>	600 000	150 769,12	1 775 000		

Depuis le début du mandat, sur la période 2020 à 2024, les investissements s'élèvent à près de 700 000 €.

Rubrique	2020	2021	2022	2023	2024 Provisoire	Total
Bâtiment Cantine + Ecole		98 801	150 266	5 151		254 218
Equipement Cantine + Ecole		11 063	5 166	3 290	567	20 087
Alpages	55 388	2 329		48 262		105 979
Entente	22 117	19 922	20 953	1 937	14 250	79 180
Voirie	3 859	6 299	15 146	11 653	15 315	52 272
Col			23 160	2 940	22 963	49 063
Correya Goudron					43 505	43 505
Salle des fêtes		15 182	9 465			24 648
Stade					20 281	20 281
Eglise Cimetière	5 134	6 175	8 022			19 331
Equipement Outillage	571	3 993	4 587	5 579	4 248	18 978
Autres Bâtiments	2 544			1 206	2 640	6 390
<b>Total Investissements</b>	<b>89 613</b>	<b>163 763</b>	<b>236 765</b>	<b>80 018</b>	<b>123 770</b>	<b>693 930</b>

Le coût total des emprunts (Remboursement en capital + intérêts) est proche des 300 000 €

Rubrique	2020	2021	2022	2023	2024 Provisoire	Total
Remb capital emprunts	39 949	30 673	31 842	60 529	26 999	189 992
Intérêts emprunts	26 086	19 743	18 511	15 841	14 800	94 980
<b>Coût total emprunts</b>	<b>66 035</b>	<b>50 416</b>	<b>50 353</b>	<b>76 369</b>	<b>41 799</b>	<b>284 972</b>

Les bilan « Entente » et « Attributions de Compensation du Grand Annecy s'établit ainsi :

en €	2020	2021	2022	2023	2024 Provisoire	Total
Terraint foot	15 788	7 202				22 990
Gymnase autofinancement	2 649	11 133	21 694		11 050	46 527
Gymnase emprunt (capital)				1 569	3 200	4 769
Autres investissements (Gendarmerie,,,) )	3 681	1 586	(741)	368	0	4 895
<b>S/Total Investissements</b>	<b>22 117</b>	<b>19 922</b>	<b>20 953</b>	<b>1 937</b>	<b>14 250</b>	<b>79 180</b>
Gymnase emprunt (intérêts)				1 823	3 438	5 261
Frais Entente	5 052	6 000	9 214	5 175	6 031	31 472
<b>S/Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>5 052</b>	<b>6 000</b>	<b>9 214</b>	<b>6 998</b>	<b>9 469</b>	<b>36 733</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>27 169</b>	<b>25 922</b>	<b>30 168</b>	<b>8 935</b>	<b>23 719</b>	<b>115 913</b>
Recettes fonctionnement	2 652	503	2 621	1 614	2 478	9 868
Refacturation sol stade Leschaux					16 576	16 576
Attribution de Compensation Grand Annecy	36 934	36 934	36 934	36 934	36 934	184 670
<b>Total Recettes</b>	<b>39 586</b>	<b>37 437</b>	<b>39 555</b>	<b>38 548</b>	<b>55 988</b>	<b>211 114</b>
<b>Solde</b>	<b>12 417</b>	<b>11 514</b>	<b>9 387</b>	<b>29 613</b>	<b>32 270</b>	<b>95 201</b>

## B Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement provisoires de 2024 s'élèvent à 217 714 €. Elles intègrent une cession, inscrite au crédit du compte 2111, pour 4 450 € correspondant à la parcelle cédée par la commune à M. Sébastien Bernard. Ce montant doit être corrigé car il ne tient pas compte de la valeur comptable du bien cédé, soit 2 431.32 €, enregistrée dans le compte 212.

Le Compte Financier Unique 2024 n'étant pas encore produit, il ne nous est pas possible d'affecter les résultats et d'intégrer les reports bénéficiaires des années précédentes. Cette opération figurera au Budget Supplémentaire

L'absence des reports bénéficiaires des années antérieures nous conduit par ailleurs à équilibrer le budget d'investissement par un emprunt. Nous ferons tous nos efforts pour ne pas y avoir recours.

en euros		B 2024	Provisoire 2024	B 2025
10222	FCTVA	47 700	46 727,24	10 500
10226	Taxe Aménagement	3 500		10 000
10	Dotations fonds divers et réserves	51 200	46 727,24	20 500
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000	100 000,00	
1345	Amendes de Police		268,00	
1348	Convention PUP Correya	30 000	42 048,12	
13241	Refacturation Entente refection terrain basket		16 576,20	
1323	Département Correya	29 500		29 003
1323	Département Monument aux morts	2 000		4 050
1323	Département porche église			10 356
1323	Col Solidarité départementale	500 000		824 551
1323	Col Départ Aménagement en traverse d'agglomération			167 395
1322	Col Région			80 000
1348	Col Syane enfouissement ligne			31 415
1348	Col Syane éclairage public			3 600
13	Subventions d'investissement	561 500	58 892,32	1 150 370
	<i>Cautions reçues locations appart</i>			
1641	Emprunt			594 130
16	Emprunts reçus	-	-	594 130
	<i>Régul Notaire achat terrain Collomb pour chalet ACCA</i>			
	<i>Régul trop versé AFP sur autofinancement Villards</i>			
21	Immobilisations corporelles	100		
024 / 192	Produit des cessions d'immobilisation	15 000	4 450,00	
040	Opérations d'ordre (Amortissements)	7 200	7 104,33	10 000
041	Opérations patrimoniales			
	<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>735 000</b>	<b>217 173,89</b>	<b>1 775 000</b>